



Procès-verbal de la réunion du conseil de l'École doctorale (1^{ère} partie) du 30 juin 2022

Présents : Leslie Amrane, Hélène Boucard, Jérémy Bourgais, Marguerite Canedo, Karine Corre, Marie-Laure Duclos-Grécourt, Pierre Deschemps, Laurent Desessard, Hendrik Eijsberg, Hani Feghali, Éric Gojosso, Céline Lageot, Philippe Lagrange, Damien Salles, Chloé Thomas, Justine Vallot, Didier Veillon

Excusés : Sophie Berthier Demonfort, Caroline Boyer-Capelle, François Brenet, Lucille Boisseau-Sowinski, Antoine Claeys, Rémi Delmas, Charles Dudognon, Alexandre Dupont-Boisseau, Aurélien Faderne, Anne-Laure Girard, Sébastien Guilbault, Jacqueline Hoareau, Aurélie Lacombe, Eddy Lamazerolles, Marie-Eugénie Laporte-Legeais, Laurence Leturmy, Romain Ollard, Xavier Perrot, Catherine Piekarz, Agnès Pimbert, François-Xavier Raducanou, Quentin Ricordel, Frédéric Rideau, Agnès Sauviat

Le conseil de l'École doctorale s'est réuni en salle 13, le jeudi 30 juin 2022 à 9h00, sous la présidence de Madame Marguerite Canedo.

1/ Informations générales

Madame Marguerite Canedo ouvre la séance en présentant des informations générales.

Signalétique : Madame Marguerite Canedo informe les membres du Conseil qu'une signalétique a été installée dans le hall de l'hôtel Aubaret indiquant la direction de l'École doctorale et qu'une plaque a été posée à l'entrée de l'École doctorale. Il faudra donc enlever l'ancienne signalétique au 43. Les choses progressent même si la peinture se fait encore attendre.

Personnel de l'École doctorale : Madame Marguerite Canedo annonce le départ de Madame Chloé Thomas qui a réussi un concours d'adjoint administratif au Rectorat. Elle sera affectée au collège de Confolens à la rentrée prochaine. Elle la félicite mais dit regretter son départ de l'École doctorale.

Réunion du Collège des écoles doctorales du 3 juin 2022 : Madame Marguerite Canedo précise qu'à cette occasion, de nouvelles bourses de mobilité via la Fondation Poitiers Université ont été attribuées car lors de la première vague la totalité de l'enveloppe budgétaire n'avait pas été consommée. Une enveloppe de 2500 euros est encore théoriquement disponible pour quelques demandes de mobilité qui seraient exprimées dans les semaines à venir. Les demandes de mobilité portées à la connaissance de l'Ecole doctorale pour la rentrée seront quant à elles financées sur le fonds GSI-RI.

Madame Marguerite Canedo évoque l'intervention de Madame Lydie Bodiou sur la médiation scientifique. Son service est installé à l'Hôtel Chaboureau depuis septembre, il est piloté par Madame Anaïs Leroux avec qui Madame Marguerite Canedo a été en contact pour la participation de la Faculté de droit et de l'Ecole doctorale à la Fête de la Science en octobre prochain. L'Université a obtenu le label SAPS, Science avec et pour la société, qui s'accompagne d'une enveloppe de 300000 € sur trois ans. Une liste de toutes les initiatives existant déjà en la matière et auxquelles participent les doctorants a été établie : le Printemps de la Recherche, Pint of Sciences, Ma thèse en 180 secondes etc. Madame Lydie Bodiou a aussi précisé qu'il existait des sessions, des ateliers de formation à la médiation scientifique. Elle a également évoqué la plateforme The Conversation qui permet la publication d'un article de vulgarisation. L'idée est de valoriser la participation des doctorants à des opérations de médiation scientifique et Madame Lydie Bodiou a suggéré qu'une tarification soit élaborée au niveau du Collège des écoles doctorales. Monsieur le doyen Eric Gojosso précise que le Collège souhaite que ces activités de médiation scientifique soient prises en compte dans la formation des doctorants. Il indique être favorable à une obligation pour les doctorants de participer à ce type d'opérations, selon un format que chaque doctorant serait libre d'adopter en choisissant parmi les initiatives déjà existantes, car le « faire savoir » est tout aussi important aujourd'hui pour les doctorants que le « savoir faire ». Pour le moment les directeurs des écoles doctorales ne sont pas tous d'accord pour différentes raisons.

Réseau Biosena : Madame Marguerite Canedo informe les membres du conseil que l'Ecole doctorale a été contactée par ce réseau en septembre. Son objectif est de « soutenir la formation sur la biodiversité en Nouvelle Aquitaine » et de « structurer la recherche sur ce sujet ». Des doctoriales de la biodiversité ont été organisées par ce réseau auxquelles une de nos doctorantes, Madame Inès Bouchema, a participé en février dernier. Une réunion à distance entre directeurs d'équipe de recherche a également été organisée en mars dernier pour réfléchir à la création d'une formation doctorale commune à tous les établissements de Nouvelle-Aquitaine. Madame Marguerite Canedo a pris contact avec Monsieur Simon Jolivet, très intéressé par le travail fait au sein de ce réseau, avec Madame Claire Joachim ainsi qu'avec Monsieur Benoît Grimonprez pour essayer de constituer un « pôle » qui pourrait servir d'interlocuteur au réseau Biosena. Une réunion a eu lieu le 21 juin dernier, à laquelle neuf écoles doctorales ont participé, dont la nôtre, pour essayer de tracer les contours de cette formation. Cette formation viendrait compléter les doctoriales mais serait plus formelle avec des cours, des conférences, l'objectif étant de donner aux doctorants une formation générale sur cette problématique environnementale afin qu'ils intègrent dans leur réflexion, toutes

disciplines confondues, les enjeux du territoire et ceux liés à la biodiversité. Il a été décidé que les écoles doctorales détermineraient le nombre d'heures à créditer pour les doctorants qui participeraient à cette formation. Tout est encore à construire et un groupe de travail doit se réunir à la rentrée.

Audition des doctorants pour une charge d'enseignement : Madame Marguerite Canedo informe les membres du conseil que quatre doctorants contractuels ont candidaté à une charge d'enseignement. L'audition a eu lieu le 22 juin 2022 et le classement retenu est le suivant :

- 1/ Madame Lola Magré pour l'IDP, en section 02
- 2/ Madame Victoire Dellamaggiore pour l'ERDP, en section 01
- 3/ Madame Lisa Pinamonti pour le CECOJI, en section 01
- 4/ Madame Florentine Lantoine pour l'ISCRIM, en section 01

Madame Marguerite Canedo précise que la commission d'attribution se réunira le 6 juillet 2022.

Point sur l'arrêté du 25 mai 2016 : le projet de réforme du doctorat est passé devant le *Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER)* le 14 juin 2022. Madame Marguerite Canedo a obtenu des informations par la conférence des directeurs des écoles doctorales :

- La proposition d'une pré-soutenance à huis-clos a été écartée ;
- En revanche, le serment doctoral a été maintenu et un modèle de texte élaboré.

Monsieur Hendrik Eijsberg intervient pour expliquer que l'obligation d'un CSI en première année est maintenue mais sans le couperet envisagé initialement. L'enquête menée auprès des doctorants par le RNCD a d'ailleurs montré qu'une grande partie des acteurs du doctorat souhaitent un CSI en première année car cela permet de détecter au plus tôt les éventuels problèmes rencontrés au cours de la thèse. Monsieur Hendrik Eijsberg évoque aussi une nouveauté, le contrat doctoral de droit privé. Madame Marguerite Canedo indique qu'une motion de la FAGE relative au financement du doctorat a été votée à l'unanimité, avec plusieurs demandes : l'accès systématisé à un contrat de travail, la possibilité d'une prolongation financière des contrats au-delà de trois ans, la revalorisation de la rémunération avec une harmonisation des minimas, la prise en charge de l'ensemble des frais de recherche par les laboratoires et les écoles et la revalorisation de la rémunération des vacataires.

Université Inter-Age (UIA) : Madame Marguerite Canedo rappelle que les doctorants ont été invités à proposer une conférence dans le cadre de la programmation 2022-2023. Il y a eu une seule candidature, celle de Monsieur Lucien Auneau, candidature qui a été retenue sur le sujet de thèse : « Le Conseil d'Etat et le Parlement (1870-1914), contribution à une histoire parlementaire du droit administratif ».

Doctoriales du Collège franco-roumain : elles ont eu lieu les 25 et 26 juin 2022 et deux doctorants y ont participé, Madame Solenne Coste de l'ERDP et Monsieur Arthur Blanchard de l'IDP.

Mobilités internationales : Madame Marguerite Canedo attire l'attention des directeurs de thèse et des directeurs de laboratoire sur l'obligation de passer par le marché pour l'acquisition des titres de transport et la réservation des chambres d'hôtels. Elle souhaite que les doctorants qui envisagent une mobilité s'y prennent suffisamment tôt (minimum un mois avant la date du départ, ce qui est le délai imposé pour l'établissement des ordres de mission), anticipent les éventuelles périodes de fermeture des locaux (vacances de fin d'année, fermeture estivale...) et contactent l'Ecole doctorale afin que celle-ci puisse faire une simulation de budget. Cette simulation permettra aux doctorants concernés de présenter un budget viable. Madame Hélène Boucard fait remarquer qu'il lui semble possible de ne pas passer par le marché lorsque celui-ci ne peut fournir la prestation souhaitée. Madame Karine Corre indique que la mise à l'écart du marché suppose que le service financier fasse voter le dossier de mobilité en CA de l'Université. L'Ecole doctorale doit lui communiquer celui-ci au moins un mois à l'avance. Il y aura trois candidatures à la mobilité pour le mois de septembre.

Séminaire Poitiers-Rome : Madame Marguerite Canedo rappelle que les relations entre la Faculté de droit de Poitiers et l'Université Roma III donnent lieu à un colloque annuel, qui se tient alternativement à Rome et à Poitiers. En 2018, grâce à l'aide de la COMUE, il avait été décidé d'organiser, en marge de celui-ci, un séminaire doctoral à Rome sur une thématique commune, avec des doctorants de Rome, Poitiers et Limoges. En 2019, l'expérience a été renouvelée à Poitiers. La crise sanitaire a cependant mis fin à cette initiative en 2020 et 2021. La 3^{ème} édition de ce séminaire aura lieu de nouveau à Poitiers les 30 septembre et 1^{er} octobre 2022, mais selon des modalités adaptées pour tenir compte du calendrier très contraint. Il est demandé aux doctorants de travailler sur une thématique en lien direct avec leur sujet de thèse, ce qui ne devrait pas leur demander un travail de recherche trop important. Les doctorants pourront valoriser le travail ainsi produit au travers d'une publication collective. Eric Gojosso voit aussi l'intérêt pour les doctorants d'avoir participé à une réunion internationale. Madame Frederica Rassa a accepté de nouveau l'organisation scientifique de ce séminaire. Les doctorants de Limoges sont également été invités à participer, au nom de nos relations passées. Le séminaire doctoral aura lieu le 29 septembre toute la journée avec un buffet qui permettra de réunir tous les doctorants. Ceux-ci pourront ensuite s'ils le souhaitent suivre le colloque qui se tiendra à partir du 30 septembre. Madame Marguerite Canedo précise le financement de ce séminaire :

- Le partenaire italien prend en charge le transport et l'hébergement des doctorants romains et celui de l'accompagnateur, Monsieur Paolo Alvazzi ;
- Les doctorants de Limoges seront pris en charge par Limoges selon des modalités qui n'ont pas encore été précisées ;

- L'Ecole doctorale prendra en charge les frais de restauration des doctorants italiens du 28 septembre au soir jusqu'au 30 septembre au soir. Elle pourrait aussi prendre en charge certains frais des doctorants limougeauds selon les disponibilités budgétaires.

Madame Marguerite Canedo dit avoir déjà reçu les noms des quatre doctorants italiens qui viendront à Poitiers. En revanche, pour la partie poitevine, seul l'IHD a communiqué le nom du doctorant qui interviendra lors de ce séminaire. L'ISCRIM a souhaité ne pas envoyer de doctorants cette année. Madame Marguerite Canedo souhaite avoir un retour des autres équipes de recherche dans des délais raisonnables. Monsieur le doyen Eric Gojoso fait savoir que la publication des travaux des deux précédents séminaires est en cours ; un volume sera offert aux participants. Monsieur le doyen Didier Veillon souhaite qu'il y ait au minimum quatre doctorants poitevins et insiste auprès des directeurs de laboratoire. Madame Marguerite Canedo énonce les thèmes qui seront abordés par les doctorants italiens :

- « Considérations sur la nature comme source de droit chez Cicéron »
- « Les mesures de prévention en droit pénal italien »
- « Réflexions sur l'évolution de la peine et la réforme pénitentiaire dans les états pontificaux 1831-1870 »
- « Comparer les polices des pauvres en Europe 16^{ème} -17^{ème} siècle »

Thesa Nostra : Madame Marguerite Canedo annonce que le colloque prévu sur la subordination a été annulé faute de participants. Monsieur Alexandre Dupont-Boisseau en a expliqué les raisons : le sujet a semblé hermétique ; certains doctorants, en fin de thèse, n'ont pas voulu se démobiliser ; d'autres, moins avancés, n'ont pas voulu se disperser.

Un nouveau bureau de Thesa Nostra sera en place à la rentrée.

Remboursement des frais de soutenance : Madame Marguerite Canedo, comme convenu lors du dernier conseil de l'Ecole doctorale, a sollicité certains directeurs d'équipe de recherche concernés par des dépassements de frais de soutenance de thèse et de soutenance d'HDR sur l'année universitaire 2021-2022. Madame Marguerite Canedo reconnaît que ce remboursement rétroactif peut poser des problèmes car beaucoup de soutenances ont lieu entre septembre et décembre 2021 d'où un report sur le nouveau budget 2022. Pour éviter cela, les directeurs d'équipe seront avertis, en cas de dépassement, aussitôt que le bilan des frais de soutenance sera terminé par le service financier.

Dates : Madame Marguerite Canedo porte à la connaissance du conseil quelques dates :

- Inscriptions/réinscriptions en doctorat pour l'année 2022-2023 : du 6 juillet 14h au 21 juillet 14h et du 18 août 14h jusqu'au 14 octobre 2022.
- Fermeture de l'Ecole doctorale : du 23 juillet au 21 août
- Journée de rentrée des doctorants : 14 octobre 2022. Elle aura lieu sur le site du Futuroscope avec une présentation générale le matin et une présentation par secteur

l'après-midi, au cours de laquelle chaque école doctorale fera une présentation plus ciblée pour ses nouveaux inscrits. Monsieur le doyen Eric Gojosso indique qu'un déjeuner sera offert par le Collège des écoles doctorales à tous les doctorants.

- Cérémonie de remise des diplômes de doctorat : la date est fixée au vendredi 2 décembre 2022. La marraine sera Madame Françoise Tulkens.

Soutenances : la prochaine soutenance de thèse aura lieu le 12 juillet. Il s'agit de la thèse de Madame Anzeta Kouabenan, qui a travaillé sous la direction de Monsieur Damien Salles sur « L'évolution du traitement pénitentiaire des mineurs délinquants : l'exemple de l'établissement pénitentiaire pour mineurs de Saint-Hilaire ».

La soutenance d'HDR de Madame Céline Husson-Rochcongar, maître de conférences en droit public à l'Université de Picardie, aura lieu le 30 juin 2022 à 14h sur le thème suivant : « Jalons pour une théorie des finances publiques ». Son garant est Monsieur Sébastien Kott.

Abandons de thèse : Madame Marguerite Canedo annonce quatre abandons de thèse depuis le dernier conseil :

- Madame Ondine Benoist, qui travaillait sous la direction de Monsieur Romain Ollard
- Madame Zouhour Hassan Abdi, qui travaillait sous la direction de Monsieur Philippe Lagrange
- Monsieur Aref Alinezhadsarokolaei, qui travaillait sous la direction de Madame Bernadette Aubert
- Madame Fatimata Karambe, qui était en thèse sous la direction de Monsieur François Brenet

2/ Approbation du procès-verbal du conseil du 30 juin 2022

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3/ Point sur les comités de suivi individuel

Madame Marguerite Canedo dresse un point d'étape sur les comités de suivi individuel. Cette année tous les dossiers ont été remis dans les temps. Monsieur Laurent Desessard fait remarquer que le document d'inscription dérogatoire était compliqué à compléter et les indications peu claires. Madame Marguerite Canedo le reconnaît, ce document sera simplifié l'an prochain pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté pour les directeurs de thèse. Madame Marguerite Canedo rappelle que les dates butoirs diffèrent pour la remise des rapports d'avancement des doctorants et pour l'envoi des avis des directeurs de thèse car ces derniers n'ont pas à viser le rapport d'avancement de leurs doctorants.

En définitive, cent deux doctorants ont été auditionnés, parmi lesquels quinze en visioconférence. Six appréciations ont été faites sur dossiers pour diverses raisons (congé parental, de maternité, visioconférence impossible etc.). Une doctorante ne s'est pas présentée en CSI sans raison valable.

Monsieur Hendrik Eijsberg s'inquiète de savoir, s'agissant des doctorants pour lesquels le CSI s'est prononcé sur dossier, s'ils ont été auditionnés l'année précédente. Madame Marguerite Canedo lui répond affirmativement et reconnaît que la lecture d'un dossier ne permet pas de détecter les éventuels problèmes. Les doctorants, ainsi que les directeurs de thèse, recevront la fiche de suivi individuelle complétée dans les semaines à venir. Madame Marguerite Canedo refera un point plus précis sur les suites de ces CSI lors du prochain conseil de l'Ecole doctorale, à la rentrée.

4/ Point sur les formations doctorales

Madame Marguerite Canedo indique que toutes les formations doctorales sont maintenant terminées et sont en cours de validation. Un premier bilan a été fait sur les heures d'équivalence :

- Pour la Clinique juridique, 20h seront attribuées aux doctorants « encadrants », ayant participé à la gestion administrative d'un pôle, et 10h pour les doctorants qui ont participé à la relecture des notes dans des pôles très sollicités.
- Concernant les doctorants qui accompagnent des étudiants de troisième année de licence dans la rédaction d'un article juridique, 10h maximum seront attribuées, soit 5h par article, en accord avec Monsieur Pierre Jouette.
- Le séminaire interdoctoral de Goutelas pourra aussi donner lieu à des heures d'équivalence pour les doctorants pénalistes. Trois doctorants sont concernés cette année.

Madame Marguerite Canedo fait savoir au conseil que l'analyse des évaluations des formations est en cours et amènera peut-être à certains ajustements. La formation aux entretiens universitaires instaurée cette année sera reconduite l'année prochaine. Il y a eu six participants cette année et les retours étaient tous bons. En revanche la formation Histoire de la doctrine juridique ne sera pas reconduite l'année prochaine, en accord avec Monsieur Damien Salles.

Madame Marguerite Canedo dit réfléchir à la répartition des formations obligatoires et non obligatoires pour tenir compte des remarques faites à l'occasion de la visite de l'HCERES.

Elle envisage pour la propédeutique et la bureautique appliquée à la thèse, de ne rendre la formation obligatoire que si cela s'avère nécessaire au vu d'un test que fait passer Monsieur Rémy Lérignier. Monsieur Damien Salles précise au conseil qu'à partir du 1^{er} septembre Monsieur Rémy Lérignier ne fera plus partie du personnel de la Faculté de droit mais de celui du SCD. Il ne sera sans doute plus aussi disponible pour les doctorants. Monsieur Philippe Lagrange ajoute que Monsieur Rémy Lérignier était une vraie force d'appui pour le doctorant.

Madame Marguerite Canedo souhaite aussi que la formation Découverte des TD soit obligatoire pour les doctorants contractuels qui se destinent à l'enseignement, formation qui est beaucoup moins lourde que celle proposée par le Collège des écoles doctorales. Madame Leslie Amrane intervient pour dire que chacune de ces formations se justifie et apporte quelque chose de différent.

Monsieur Hani Feghali indique qu'il serait intéressant de proposer une formation annuelle sur la consultation des banques de données juridiques, privées ou publiques, car elles sont en constante évolution ce qui rend leur interrogation plus difficile.

Madame Leslie Amrane précise que la formation en recherche documentaire de Monsieur Rémy Lérignier aborde ce point mais une seule fois et en début de thèse. Il en est de même pour la formation bureautique appliquée à la thèse et il lui semble intéressant de pouvoir la refaire en fin de thèse pour vérifier qu'il n'y a pas d'erreur dans le modèle de thèse.

Monsieur Pierre Deschemps ajoute que pour lui cette formation doit rester obligatoire car les doctorants travaillent avec cet outil tous les jours et le modèle de thèse que propose Monsieur Rémy Lérignier est très complet.

Monsieur Damien Salles pense également qu'il faut maintenir cette formation obligatoire mais il trouve cependant que le modèle proposé par Monsieur Rémy Lérignier est trop complexe. Madame Leslie Amrane pense au contraire que ce modèle aide les doctorants à standardiser leur travail mais qu'il serait sans doute utile de proposer aux doctorants un rappel en cours de thèse.

Monsieur Hendrik Eijsberg se demande si la rédaction du rapport d'avancement pour le CSI n'est pas une opportunité pour vérifier si les doctorants maîtrisent réellement l'outil informatique. Madame Marguerite Canedo observe que cette année les CSI ont eu l'occasion d'attirer l'attention de certains doctorants sur la présentation de leur bibliographie.

Monsieur Pierre Dechemps trouve que le modèle de Monsieur Rémy Lérignier est en effet très complet mais qu'il est possible ensuite de l'utiliser comme on le souhaite.

S'agissant de la bibliographie, Monsieur Damien Salles est réservé sur l'utilisation de Zotero. Madame Leslie Amrane estime quant à elle que Zotero permet de faire l'état de toutes les ressources que l'on a utilisées ou consultées durant la thèse même si ensuite on ne se sert pas de cet outil pour rédiger la bibliographie.

Madame Marguerite Canedo envisage de proposer d'autres formations ou ateliers à la rentrée prochaine. Monsieur Sébastien Kott serait d'accord pour animer un atelier sur la rédaction d'un article et la préparation d'une communication à un colloque. Madame Marguerite Canedo, en s'inspirant de ce qui se fait dans d'autres écoles doctorales, pense aussi à une formation sur la méthodologie de la recherche en droit comparé. Mme Céline Lageot indique qu'une présentation sur ce sujet est prévue dans le cadre du CECOJI avec Mme Claire Joachim comme intervenante. Mme Canedo se dit très intéressée et souhaiterait que tous les doctorants puissent y assister, ce que Mme Lageot accepte.

Elle réfléchit aussi à une formation sur la publication des travaux. Traditionnellement cette formation était proposée, dans le cadre des journées « Méthodologie de la thèse et de l'après-thèse », par Monsieur Daniel Gazeau et Madame Jacqueline Hoareau. L'évaluation de cette formation cette année a montré que les doctorants primo-entrants peinaient, à ce stade de leur parcours, à y voir un réel intérêt car cela leur semblait trop abstrait et lointain. Madame Marguerite Canedo envisage donc supprimer cette formation dans ce cadre mais d'en faire un séminaire ou une conférence à part avec plusieurs intervenants. Monsieur Hani Feghali fait

remarquer qu'il est très important de connaître le calendrier de publication des grandes collections existantes, les doctorants qui envisagent de publier risquant, dans le cas contraire, de perdre une année. Le deuxième élément important selon lui est de connaître les critères de publication de chaque collection et il en est de même pour les revues, généralistes ou spécialisées. Monsieur Hani Feghali dit se tenir à la disposition de l'Ecole doctorale pour intervenir sur ce sujet auprès des doctorants. Madame Marguerite Canedo retient sa proposition et le remercie.

Madame Marguerite Canedo rappelle également au conseil l'existence des formations pour les doctorants de l'URFIST de Nouvelle Aquitaine, dont le calendrier est semestrialisé. L'offre de formation (près de 50 formations au total) est enrichie par le réseau des sept URFIST de France. Il est possible de faire remonter à la direction de l'URFIST des besoins en formation de nos doctorants. Ces formations sont gratuites dès lors qu'elles sont suivies à distance ou sur place à Bordeaux. Elles sont gratuites même si l'intervenant se déplace à Poitiers dès lors que celles-ci seraient ouvertes à d'autres doctorants de la région. Des formations sont aussi destinées aux enseignants-chercheurs.

Madame Marguerite Canedo indique que pour les formations juridiques qui se déroulent en présentiel à Bordeaux, les doctorants ne doivent pas hésiter à solliciter la possibilité de les suivre à distance car le formateur pourra certainement accepter de proposer cette formation en hybride. Madame Marguerite Canedo indique qu'un message sera envoyé à la rentrée à tous les doctorants lorsque le nouveau calendrier sera connu.

Madame Céline Lageot demande si un doctorant peut faire une intervention dans le cadre de l'Université d'été. Monsieur le doyen Didier Veillon précise que les doctorants interviennent lors des tables rondes de l'Université d'été mais il n'a pas le souvenir d'interventions pour des communications. Mme Canedo pense pour sa part que ce n'est sans doute pas la philosophie des Universités d'été.

5/ Attribution des contrats doctoraux

Madame Marguerite Canedo indique que le comité d'attribution des contrats doctoraux s'est réuni le 28 juin 2022 pour auditionner les candidats. Il y avait cette année six candidats pour six contrats doctoraux. Madame Marguerite Canedo affirme que les candidats étaient de qualité et leur prestation était tout à fait satisfaisante. Le classement est le suivant :

- 1/ Madame Flora Maumet, IDP, « Les contentieux administratifs spéciaux » (directeur : Monsieur Antoine Claeys) ;
- 2/ Madame Fleur Axhia, ISCRIM, « L'information pénalement protégée » (directeur : Monsieur Romain Ollard) ;
- 3/ Madame Louise Nolf, IHD, « L'enfant adultérin dans l'ancien droit français 16^{ème}-17^{ème} siècles » (directrice : Madame Elise Frêlon) ;
- 4/ Madame Aziza Homrani, CECOJI, « Le rôle des Etats dans l'interprétation des traités d'investissement » (directeurs : Monsieur Philippe Lagrange et Monsieur Ali Kairouani) ;

5/ Monsieur Xavier Fauque, CECOJI, « Les contrats en matière forestière » (directeur : Monsieur Benoît Grimonprez) ;

6/ Madame Elias Pia, ERDP, « Blockchain et sûretés » (directeur : Monsieur Lionel Andreu).

Le classement est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil.

6/ Composition du nouveau conseil de l'ED

Madame Marguerite Canedo annonce un possible problème dans la composition du nouveau conseil dont elle explique la teneur.

L'arrêté de 2016 prévoit que le conseil de l'Ecole doctorale doit comprendre entre douze et vingt-six membres. Lorsque Limoges faisait encore partie de l'Ecole doctorale, le conseil comprenait vingt-cinq membres. Madame Marguerite Canedo et Monsieur le doyen Eric Gojosso avaient pensé, au moment de préparer le bilan-projet de l'Ecole doctorale en vue de l'évaluation par l'HCERES, qu'un conseil à vingt et un membres serait suffisant du fait du départ de Limoges. Il avait été convenu de prévoir deux membres titulaires et un suppléant par équipe de recherche, cinq doctorants (un par équipe de recherche), trois personnalités extérieures, la directrice de l'Ecole doctorale et deux représentants des personnels administratifs. C'est en ce sens que le règlement intérieur de l'Ecole doctorale avait été modifié en septembre dernier et transmis à l'Université de Poitiers. Un message envoyé tard hier soir a néanmoins informé Madame Canedo de ce que cette composition ne serait pas approuvée par les services de l'Université car elle ne respecte pas les équilibres imposés par l'arrêté. En effet, celui-ci indique que les doctorants élus doivent représenter 20% du total des membres du conseil « arrondi s'il y a lieu à l'unité inférieure ». 20% correspondant ici à 4,2 doctorants, il aurait donc fallu retenir 4 doctorants et non 5.

En conséquence, il est proposé de modifier le règlement intérieur relatif à la composition du conseil de l'Ecole doctorale de la façon suivante :

Article 3 – Composition du Conseil de l'Ecole doctorale

Le Conseil de l'Ecole comprend vingt membres, distribués de la manière suivante :

- Dix enseignants chercheurs titulaires, de préférence professeurs des universités ou maîtres de conférences habilités à diriger des recherches, représentant les unités de recherche à raison de deux par équipe accréditée (CECOJI-UP, ERDP, IDP, IHD, ISCRIM'). Cinq suppléants (à raison d'un par unité de recherche) remplacent, en cas d'absence, les membres titulaires de leurs équipes respectives ;
- Le directeur de l'Ecole doctorale;
- Deux représentants des personnels ingénieurs, administratifs ou techniciens : le responsable administratif et le secrétaire de l'Ecole doctorale;
- Quatre doctorants assurant une représentation équilibrée des équipes de recherche et des sections ;
- Trois personnalités extérieures.

Cette modification est approuvée à l'unanimité.

Madame Marguerite Canedo précise ensuite la composition du nouveau conseil :

- Pour l'IHD : Monsieur le doyen Didier Veillon et Monsieur Eric Gojosso titulaires, Monsieur Frédéric Rideau suppléant
- Pour l'IDP : Monsieur François Brenet et Monsieur Antoine Claeys titulaires, Monsieur Sammy Benzina suppléant
- Pour l'ERDP : Madame Hélène Boucard et Madame Agnès Pimbert titulaires, Monsieur Eddy Lamazerolles suppléant
- Pour l'ISCRIM : Monsieur Laurent Desessard et Madame Laurence Leturmy titulaires, Monsieur Romain Ollard suppléant
- Pour le CECOJI : Madame Céline Lageot et Monsieur Philippe Lagrange titulaires, Madame Marie-Eugénie Laporte Legeais suppléante.

S'agissant des doctorants, avaient été élus, sur la base du règlement intérieur avant sa modification ci-dessus indiquée :

- Pour l'IHD : Monsieur Franck Barbier titulaire et Madame Zélé Zoro suppléante
- Pour l'IDP : Monsieur Lucien Auneau titulaire, Madame Lola Magré suppléante
- Pour l'ERDP : Madame Victoire Dellamaggiore titulaire, Madame Mathilde Lastère suppléante ;
- Pour l'ISCRIM : Monsieur Marc Douet titulaire, Madame Florentine Lantoine suppléante ;
- Pour le CECOJI : Madame Lisa Pinamonti titulaire, Monsieur Johan Gacon suppléant

Afin de tenir compte de la modification apportée au règlement intérieur, le conseil décide, avec l'accord de Mme Céline Lageot, codirectrice du CECOJI, et de Mme Hélène Boucard, codirectrice de l'ERDP, de retenir la composition suivante, laquelle permet de représenter toutes les équipes de recherche, à travers soit de doctorants titulaires, soit de doctorants suppléants :

Membres titulaires :

M. Franck Barbier ;

M. Lucien Auneau ;

Mme Victoire Dellamaggiore ;

M. Marc Douet.

Membres suppléants :

-Mme Zéré Soro

-Mme Lola Magré

-Mme Lisa Pinamonti

-Mme Florentine Lantoine

M. Johan Gacon et Mme Mathilde Lastère pourront siéger au sein du conseil en tant que membres invités permanents.

Enfin, Monsieur le doyen Eric Gojosso annonce qu'il quittera ses fonctions de directeur de l'IHD à la fin de 2023 et qu'il démissionnera du conseil de l'École doctorale à cette date.

7/ Questions diverses

En l'absence de questions, Madame Marguerite Canedo remercie les membres du conseil et clôt les débats. La séance est levée à 11h 45 mn.

La secrétaire de séance

Madame Karine Corre
Responsable administrative



La directrice de l'École doctorale

Madame Marguerite Canedo

